

Observatoire de la méthanisation en Grand Est

Synthèse départementale de l'Aube
Données 2023



FAITS & CHIFFRES

Oct.
2025

1. Parc d'installations de l'Aube

Méthodologie

Le nombre d'unités de méthanisation total ainsi que la première carte représentent l'ensemble des installations, qu'elles aient répondu ou non à l'enquête. Tous les autres chiffres concernent uniquement les installations ayant répondu au moins une fois¹ à l'enquête.

29

unités de méthanisation,
dont 6 mises en service au
cours de l'année 2023

Parmi les 28 installations ayant répondu à l'enquête ou dont les données ont pu être complétées², la majorité des installations sont de type à la ferme (24 installations). 3 installations centralisées/territoriales ainsi qu'une installation de type STEP sont également présentes.

5

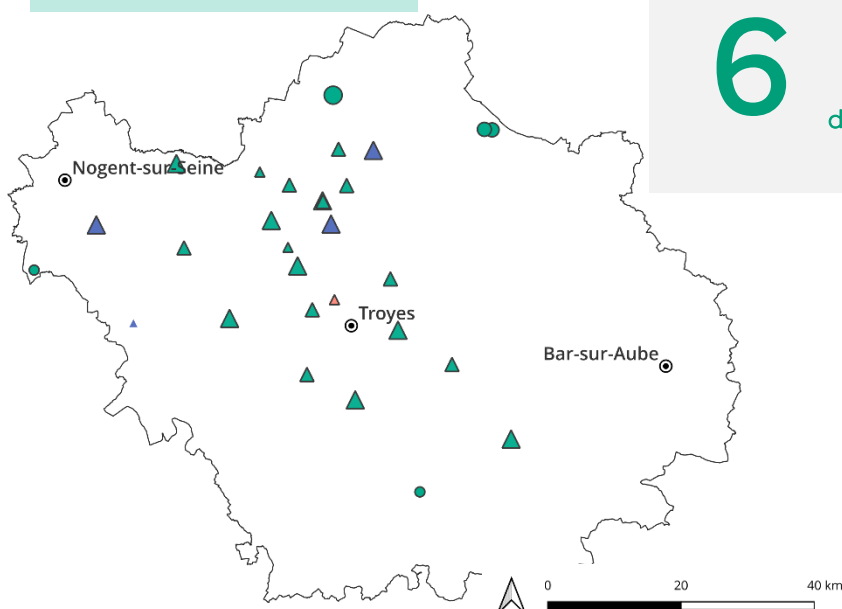
Sites en
cogénération

23

Sites en
injection

6

installations
reçoivent ou
envisagent
d'accueillir des
biodéchets



Typologie des sites

- STEP
- À la ferme
- Centralisée / Territoriale

Cogénération (Puissance)

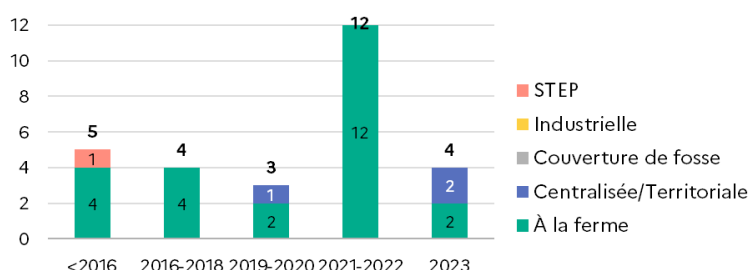
- 0 -- 250 kWél
- 250 -- 400 kWél
- 400 kWél et +

Injection (Puissance)

- Puissance inconnue
- 0 -- 150 Nm³/h
- 150 -- 250 Nm³/h

Parc des unités de méthanisation de l'Aube en 2023

Sur les 5 installations mises en service en 2023 et ayant répondu à l'enquête, on dénombre 2 installations à la ferme, 2 installations centralisées / territoriales et 1 STEP. Toutes valorisent le biogaz en injection.



Évolution du nombre d'installations mises en service dans l'Aube

¹ Afin de rendre les résultats comparables d'une année à l'autre entre 2020 et 2023, en cas d'absence de données pour une année, celles-ci ont été complétées par les données de l'année la plus récente disponible.

² 25 unités de méthanisation ont répondu à l'enquête de 2023 dont 5 mises en service en 2023

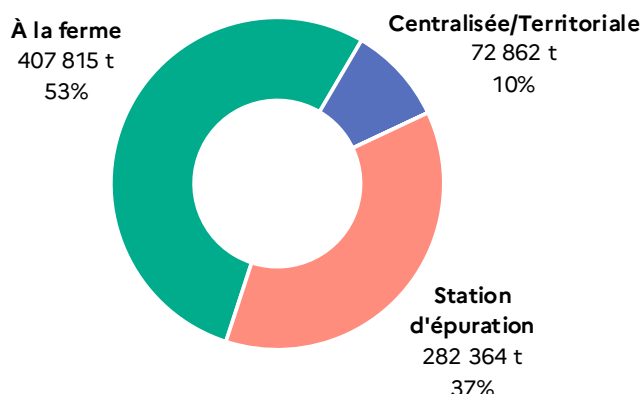
2. Intrants méthanisés dans l'Aube

763k t

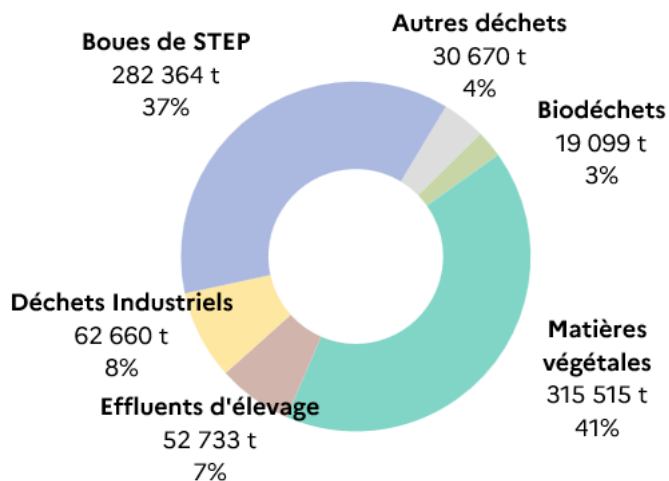
de déchets organiques valorisés par
méthanisation

Près de **763 000 tonnes** de déchets organiques ont été méthanisées dans le département en 2023 **(+ 151 % par rapport à 2022)**. Cette évolution s'explique par la mise en service d'une unité de méthanisation en station d'épuration et par l'augmentation significative des quantités de matières végétales méthanisées.

La majorité des intrants (53 %) est traitée par des installations **à la ferme**, l'installation en **STEP** traite 37 % des intrants et les 3 installations **centralisées / territoriales** 10 %.



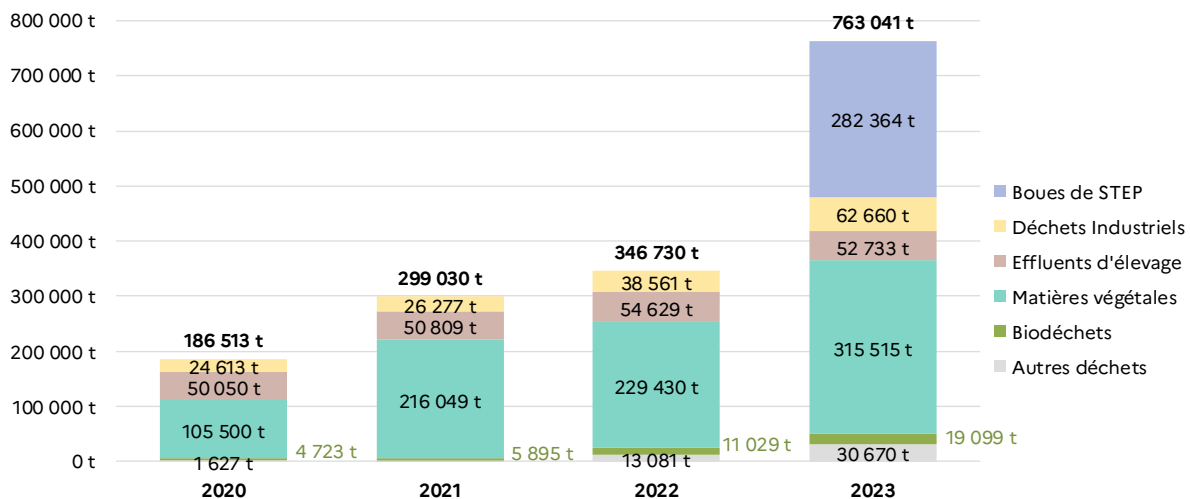
Répartition des intrants traités par type d'installation en 2023



Catégories d'intrants traités en 2023

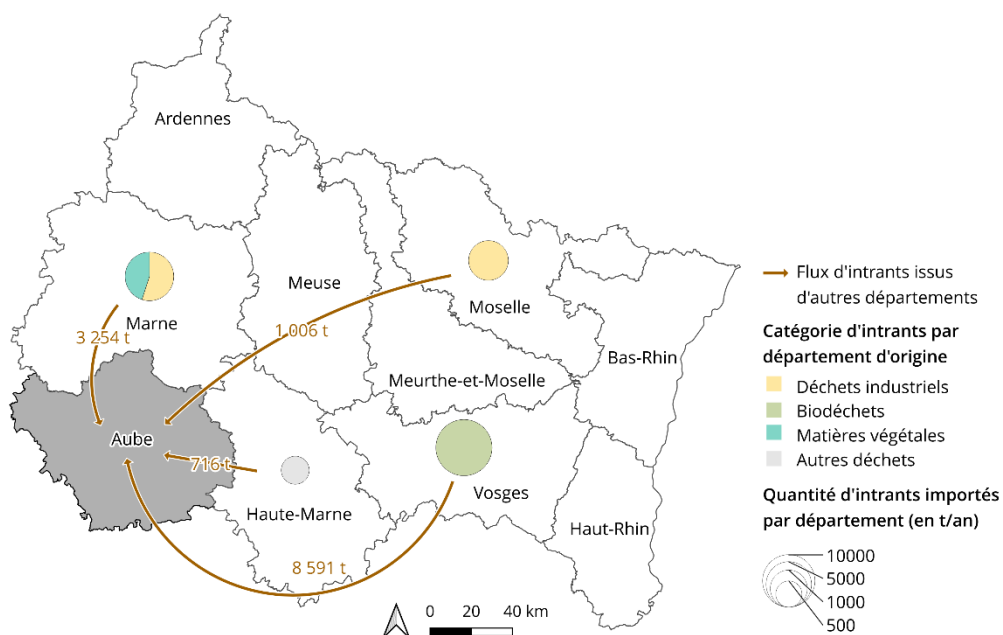
Les principaux intrants sont des **matières végétales (41 %)** et des **boues de STEP (37 %)**. Les déchets industriels et les effluents d'élevage représentent respectivement 8 % et 7 % du total des intrants. Enfin, les biodéchets constituent 3 % des intrants de l'Aube.

La quantité de **matières végétales traitées augmente depuis 2020**, de même que la **quantité de biodéchets et de déchets industriels**. Les boues de STEP, non méthanisées au niveau départemental jusqu'alors, le sont à partir de 2023, du fait de la mise en service de la méthanisation sur la STEP de Troyes.



Évolution des quantités d'intrants traités dans l'Aube

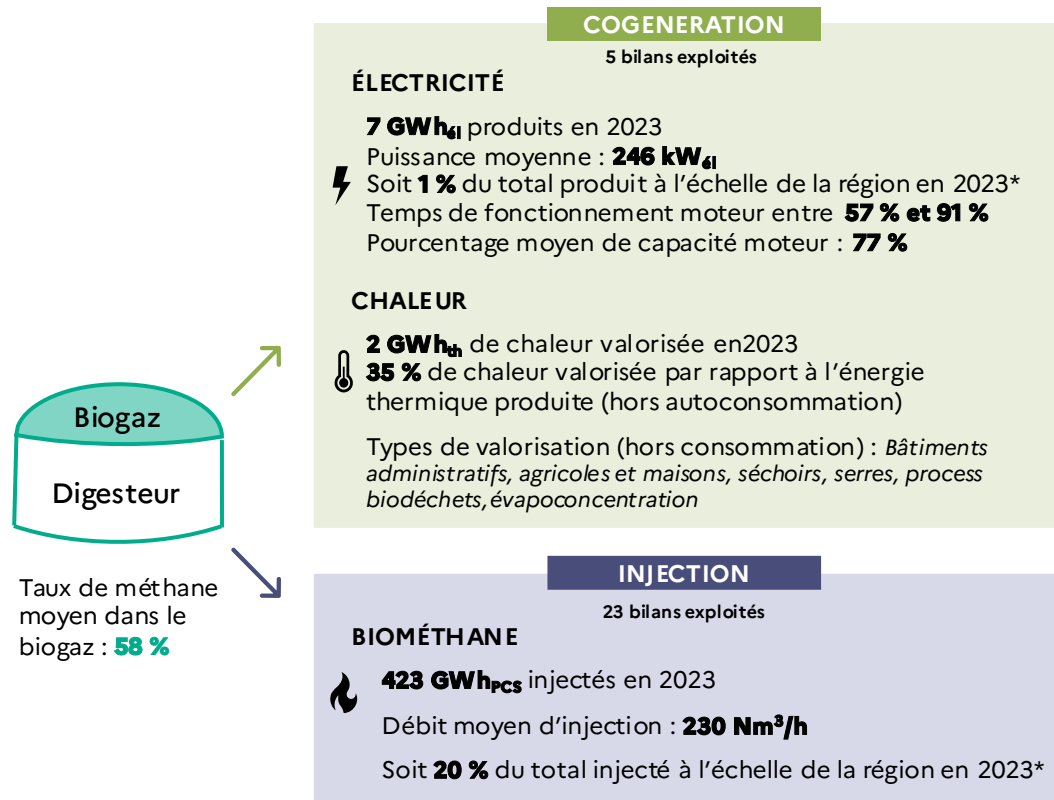
13 567 tonnes d'intrants proviennent d'autres départements, soit environ 2 % du total traité. Similairement aux années précédentes, ces intrants sont principalement issus des Vosges (8 591 tonnes de biodéchets de la restauration hors foyer soit 63 % des imports, provenant d'un site unique), de la Marne (3 254 tonnes de déchets industriels et matières végétales, des coproduits d'agro-industries et déchets de silos), de la Moselle (1 006 tonnes de déchets industriels) et de la Haute-Marne (716 tonnes).



Flux d'intrants en provenance d'autres départements méthanisés dans l'Aube en 2023

3. Valorisation du biogaz

82 % des installations situées dans l'Aube fonctionnent en injection, soit 23 installations. Cette proportion est plus importante qu'à l'échelle régionale (38 % en injection). 5 installations réalisent de la cogénération.



* sur le périmètre des données de l'enquête complétée 2023 (184 sites en cogénération et 113 sites en injection)

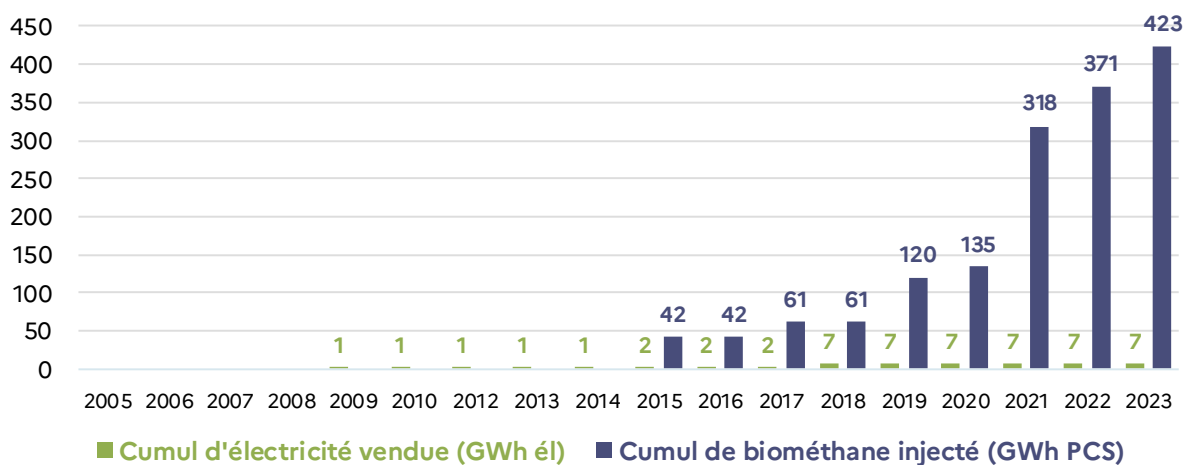
Chiffres clés sur l'énergie produite dans l'Aube en 2023

Cogénération	0 - 250 kW _{él}	250 – 400 kW _{él}	400 kW _{él} et +
À la ferme	2	2	1

Injection	0 - 150 Nm³/h	150 - 250 Nm³/h	250 Nm³/h et +
À la ferme	2	9	8
Centralisée/ territoriale	-	-	3
STEP	1	-	-

Nombre d'installations par tranches de puissance (cogénération) en kW_{él} ou de débit (injection) en Nm³/h dans l'Aube en 2023

L'évolution des quantités d'électricité vendue et du cumul de biométhane injecté suit la tendance observée à l'échelle régionale, avec une **stabilité des quantités d'électricité vendues** et une **croissance importante des volumes de biogaz injectés**.



Évolution de la quantité d'énergie produite annuellement en fonction des années de mise en service dans l'Aube

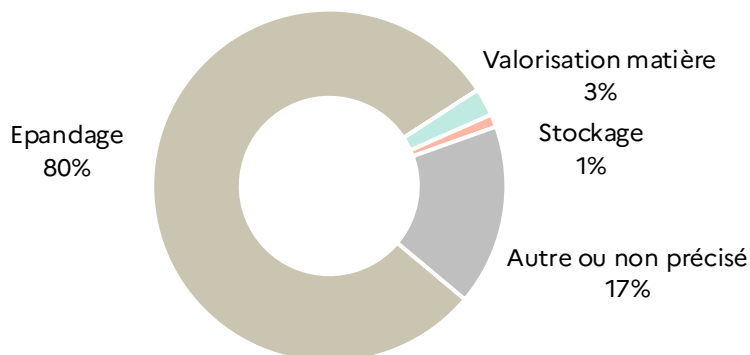
Cette croissance traduit l'évolution du parc d'installations du département, avec la mise en service de 10 installations en injection entre 2020 et 2021, 3 en 2022 et enfin 5 nouvelles installations en 2023. Ce développement aboutit à 423 GWh de biométhane injecté (soit une hausse de 14 % par rapport à 2022) et 7 GWh d'électricité vendue en 2023 (quantité similaire à 2022).

4. Digestat brut produit et valorisation

444 kt

de digestat produit en 2023
dans l'Aube

La **majorité du digestat est valorisée par épandage (80 %)**. Par rapport aux chiffres à l'échelle régionale, la valorisation par épandage est beaucoup plus importante (80 % contre 52 %) en raison de l'absence d'installations industrielles dans l'Aube.



Modes de traitement du digestat utilisés en 2023 dans l'Aube

REMARQUE :

Le stockage n'implique pas nécessairement une absence de valorisation, le digestat pouvant être épandu l'année suivante.

La quasi-totalité des digestats sont traités au sein du département, seuls 2 % (7 650 tonnes) ont été épandus dans la Marne.